

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.01.2024

Numéro de version 2

Révision: 15.01.2024

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** **KULTO**
- **Code du produit:** 0184KULTO00
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Produit phytosanitaire
- **Composition:** Bacillus subtilis souche IAB/BS03 : 100000000 UFC/mL
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur/distributeur:**
PHYTEUROP
83, Avenue de la Grande Armée
75782 PARIS CEDEX 16
Tél : 02 41 83 42 42
- **Service chargé des renseignements:** +33 (0)2 41 83 42 42 (24H/24H)
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
Numéro ORFILA : 01 45 42 59 59

- CENTRE ANTI-POISONS :
 - PARIS Tel : +33 (0)1 40 05 48 48
 - LYON Tel : +33 (0)4 72 11 69 11
 - MARSEILLE Tel : +33 (0)4 91 75 25 25

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description:**
Ce mélange ne contient pas de substances à une concentration supérieure aux valeurs établies à l'annexe II du Règlement (CE) 1907/2006 et ses modifications ultérieures, qui représentent un danger pour la santé ou l'environnement, ni possèdent une limite d'exposition communautaire sur le lieu de travail, ni sont classés comme PBT / vPvB, ni sont inscrites sur la liste des candidates.
- **Formulation :** Suspension concentrée (SC)
- **Composants dangereux:** néant

* RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:**
Compte tenu de la composition et la typologie des substances présentes dans le produit, aucun avertissement particulier ne s'avère nécessaire.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.01.2024

Numéro de version 2

Révision: 15.01.2024

Nom du produit: KULTO

(suite de la page 1)

· **Après inhalation:**

Si la respiration s'arrête, appliquer la respiration artificielle et demander une prise en charge médicale urgente.

Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle.

· **Après contact avec la peau:** Retirer les vêtements souillés.

· **Après contact avec les yeux:**

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en étirant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin.

· **Après ingestion:**

Maintenir la victime en position de repos.

Ne PAS faire vomir.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun effet connu aigus et retardés d'une exposition au produit.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

Poudre d'extinction

CO2

En cas d'incendies plus importants, il est possible d'utiliser de la mousse résistante à l'alcool ou pulvériser de l'eau.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Pour l'extinction, ne jamais utiliser un jet d'eau direct.

En présence de tension électrique, ne pas utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut être dégagé en cas d'incendie:

L'exposition aux substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

Monoxyde de carbone (CO)

· **5.3 Conseils aux pompiers**

Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur.

Tenir compte de la direction du vent.

· **Équipement spécial de sécurité:**

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire.

· **Autres indications** Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement, éviter dans la mesure du possible de la déverser.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Retenir et récupérer le produit déversé avec un matériau absorbant inerte (terre, sable, vermiculite, terre de diatomée, absorbant) et nettoyer immédiatement la zone avec un décontaminant approprié.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.01.2024

Numéro de version 2

Révision: 15.01.2024

Nom du produit: KULTO

(suite de la page 2)

Déposer les déchets dans des récipients fermés et adaptés en vue de leur élimination, conformément aux normes locales et nationales (voir rubrique 13).

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Le produit ne requiert aucune mesure spéciale de manipulation, il est recommandé de suivre les mesures générales : pour la protection personnelle, se reporter à la section 8.

Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

Ne jamais utiliser la pression pour vider les containers, ces derniers n'ayant pas été conçus pour résister à la pression.

Conserver le produit dans un récipient de même matériau ou conteneur original.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Le produit ne requiert aucune mesure spéciale de stockage.

Comme normes générales de stockage, éviter les sources de chaleur ou les rayons du soleil, l'électricité et le contact avec les aliments.

· **Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Ne pas stocker avec des acides.

Ne pas stocker avec des matériaux hautement alcalins.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante.

Tenir compte des indications portées sur l'étiquette.

Une fois ouvert, tout container doit être précautionneusement refreimé et positionné verticalement afin d'éviter toute chute ou renversement.

Le produit n'est pas affecté par la directive 2012/18/UE (SEVESO III)

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

· **Température maximale de stockage: 35°C**

· **Température minimale de stockage: 5 °C**

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.**

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit NE contient PAS de substances avec des Valeurs Limites Environnementale d'Exposition Professionnelle.

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Protection respiratoire:**

Si l'on applique les mesures techniques recommandées, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.01.2024

Numéro de version 2

Révision: 15.01.2024

Nom du produit: KULTO

(suite de la page 3)

· **Protection des mains:**



Gants en nitrile

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

- **Matériau des gants** Pas d'informations importantes disponibles.
- **Temps de pénétration du matériau des gants** Pas d'informations importantes disponibles.
- **Protection des yeux/du visage**

Si le produit est manipulé correctement, un équipement de protection individuel n'est pas nécessaire.

· **Protection du corps:**

PPE : chaussures de travail

Caractéristiques : marquage "CE" Catégorie II

Normes CEN : EN ISO 13287 , EN 20347

Maintenance : Ces articles s'adaptent à la form du pied du premier utilisateur. C'est pour cette raison, mais aussi pour des questions d'hygiène qu'il faut éviter qu'une autre personne les réutilise.

Observations : Les chaussures de travail à usage professionnel incorporent des éléments de protection destinés à protéger l'utilisateur contre des blessures qui peuvent provoquer des accidents. Il faut contrôler quelles tâches et quelles activités sont adaptées à ces chaussures.

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

- | | |
|--|---------------------------|
| · État physique | Liquide |
| · Couleur: | Brun |
| · Odeur: | Non caractéristique |
| · Seuil olfactif: | Non déterminé. |
| · Point de fusion/point de congélation: | Non déterminé. |
| · Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | Non déterminé. |
| · Inflammabilité | Non applicable. |
| · Limites inférieure et supérieure d'explosion | |
| · Inférieure: | Non déterminé. |
| · Supérieure: | Non déterminé. |
| · Point d'éclair: | >170 °C |
| · Température de décomposition: | Non déterminé. |
| · pH à 20 °C | 5,5-6,5 |
| · Viscosité: | |
| · Viscosité cinématique | Non déterminé. |
| · Dynamique à 20 °C: | 70 mPas |
| · Solubilité | |
| · l'eau: | Pas ou peu miscible |
| · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) | Non déterminé. |
| · Pression de vapeur: | Non déterminée |
| | Non déterminé. |
| · Densité et/ou densité relative | |
| · Densité à 20 °C: | 1,2-1,3 g/cm ³ |
| · Densité relative | Non déterminé. |
| · Densité de vapeur: | Non déterminé. |

· **9.2 Autres informations**

- **Aspect:**
- **Forme:** Liquide

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.01.2024

Numéro de version 2

Révision: 15.01.2024

Nom du produit: KULTO

(suite de la page 4)

· **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité**

- | | |
|--------------------------------------|--|
| · Température d'inflammation: | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
| · Propriétés explosives: | Le produit n'est pas explosif. |
| · Changement d'état | |
| · Taux d'évaporation: | Non déterminé. |

· **Informations concernant les classes de danger physique**

- | | |
|---|-------|
| · Substances et mélanges explosibles | néant |
| · Gaz inflammables | néant |
| · Aérosols | néant |
| · Gaz comburants | néant |
| · Gaz sous pression | néant |
| · Liquides inflammables | néant |
| · Matières solides inflammables | néant |
| · Substances et mélanges autoréactifs | néant |
| · Liquides pyrophoriques | néant |
| · Matières solides pyrophoriques | néant |
| · Matières et mélanges auto-échauffants | néant |
| · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau | néant |
| · Liquides comburants | néant |
| · Matières solides comburantes | néant |
| · Peroxydes organiques | néant |
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| · Explosibles désensibilisés | néant |

* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité** Le produit ne présente pas de danger par leur réactivité.

· **10.2 Stabilité chimique**

Instable en contact avec :

- Acides
- Bases
- Agents oxydants

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Peut produire une neutralisation en étant en contact avec des bases.

Dans certaines conditions cela peut produire une polymérisation.

· **10.4 Conditions à éviter**

Chauffage

Haute température

Contact avec des matériaux incompatibles

Eviter le contact avec les bases

· **10.5 Matières incompatibles:**

Acides

Bases

Agents oxydants

· **10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Selon les conditions d'utilisation, peuvent se générer les produits suivants :

Oxydes de carbone (Cox)

Composants organiques

Gaz/vapeurs corrosifs

FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.01.2024

Numéro de version 2

Révision: 15.01.2024

Nom du produit: KULTO

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** Aucune pollution des eaux connue.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Il est interdit de déverser dans les égoûts ou cours d'eau.
Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.
Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.
Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.01.2024

Numéro de version 2

Révision: 15.01.2024

Nom du produit: **KULTO**

(suite de la page 6)

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|-------------------------------|
| · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
· ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
· ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
· ADR, IMDG, IATA
· Classe
· Classe ADN/R: | néant
Non soumis.
néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage
· ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement | Non applicable. |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | néant |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- * · **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- Directive 2012/18/UE
 - **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
 - **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**
Aucun des composants n'est compris.
 - **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
 - **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**
Aucun des composants n'est compris.
 - **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**
Aucun des composants n'est compris.
 - **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**
Aucun des composants n'est compris.
 - **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**
Aucun des composants n'est compris.

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.01.2024

Numéro de version 2

Révision: 15.01.2024

Nom du produit: KULTO

(suite de la page 7)

- **Prescriptions nationales:**
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**
Aucun des composants n'est compris.
- **Rubrique ICPE Sans nomenclature**
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Contact:** e-mail : fds@phyteurop.fr

· **Information**

Selon l'arrêté du 4 mai 2017, en matière de protection des travailleurs, les délais de rentrée suivants sur les parcelles traitées sont recommandés :

Produit classés	Délai de rentrée
Cultures à l'extérieur des locaux	Min. 6h
Application en milieu fermé	Min. 8h
Produits classés H315, H318, H319	Min. 24h
Produits classés H317, H334, H340, H341, H350, H350i, H351, H360F, H360D, H360FD, H360Fd, H360Df, H361f, H361d, H361fd ou H362	Min. 48h

· **Validité :**

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que pour ceux pour lesquels il est conçu. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

· **Date de la version précédente:** 22.11.2023

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR